

Commission Cycloport UFOLEP Loiret

Conditions de participation à la Ronde du Loiret

Chaque club devra fournir un signaleur **titulaire du permis de conduire** pour 1 ou 2 engagés soit :
1 ou 2 engagés 1 signaleur, 3 ou 4 engagés 2 signaleurs., et ainsi de suite (*les membres de la commission ne compteront pas comme signaleurs*)

Tout club qui ne répondra pas à cette demande se verra privé de championnat départemental pour tous ses licenciés.

Championnat départemental route

- Avoir participé avant ce championnat et depuis le début de saison à un minimum de cinq épreuves sur route inscrite **au calendrier du Loiret** (2 pour les 13/14 et 15/16ans).
- En cas de litige un cycloportif qui a participé à un minimum de 12 épreuves lors de la saison 2006, verra sa situation étudiée par la commission et aura la possibilité d'être repêché si son absence aux épreuves est justifiée.
- **Répondre aux conditions de présence de signaleurs sur la ronde du Loiret, pour l'ensemble des cycloportifs d'un club.**

Championnat régional route

- Avoir participé au championnat départemental sur route, pour poser sa candidature à la sélection.
- Aucune dérogation ne sera accordée même sur justificatif (certificat médical, attestation de travail).

Championnat national route

- Avoir participé aux championnats départemental et régional sur route, pour poser sa candidature à la sélection.
- Aucune dérogation ne sera accordée même sur justificatif (Certificat médical, attestation de travail).

Championnat régional contre la montre

- Avoir participé avant ce championnat et depuis le début de saison à un minimum de cinq épreuves sur route dans le Loiret avant ce championnat.
- En cas de litige un cycloportif qui a participé à un minimum de 12 épreuves lors de la saison 2006, verra sa situation étudiée par la commission et aura la possibilité d'être repêché si son absence aux épreuves est justifiée.

Championnat national contre la montre

- Avoir participé aux championnats départemental et régional contre la montre pour l'individuel.

Critères de sélection aux championnats

La commission cycloportive établira les sélections en fonction des critères suivants et du nombre de cycloportifs à sélectionner (quotas nationaux) :

- 1) Le champion départemental sera sélectionné pour le régional et le national, il devra avoir participé au régional pour participer au national.
- 2) Le champion régional sera sélectionné pour le national.
- 3) Les cycloportifs classés 2^{ème} et 3^{ème} lors du championnat départemental ou du championnat régional.
- 4) Les cycloportifs en fonction de leur catégorie de valeur.
- 5) Les cycloportifs qui ont le plus participé depuis le début de la saison aux épreuves organisées dans le Loiret.
- 6) Les cycloportifs qui ont participé aux championnats les années précédentes.

